

/ AVENANT INTÉRESSEMENT 2013

juin 2013

FO OBTIENT UNE MODIFICATION SUBSTANTIELLE DES CRITÈRES !

Dans cette négociation de l'accord intérressement 2013, une fois de plus FO Énergie et Mines a fait preuve de pragmatisme et d'opiniâtreté dans la défense des intérêts des agents. Grâce à l'action menée par FO Énergie et Mines, l'accord 2013, qui sera versé en 2014, devrait permettre aux salariés de bénéficier d'un meilleur intérressement.

CE QUE NOUS AVONS GAGNÉ

Pour cela, nous avons dû combattre les critères financiers, notamment ceux sur lesquels les agents n'avaient pas la main ou peu de marge de manœuvre. Mais nous avons surtout œuvré sur les critères suivants afin de les rendre potentiellement atteignables :

Pour ERDF :

- Le critère de « satisfaction client » où nous avons gagné 1 point.

Pour GrDF :

- Le critère « développement gaz », où nous avons obtenu la baisse du nombre de placements gaz à 3000 au lieu des 3130 annoncés, voulant ainsi tenir compte du marché. Du coup, concernant le critère de surperformance (120 %), nous avons pu faire retirer 266 placements.
- Le critère « dommage-ouvrage », où nous avons pu faire réviser les prévisions du nombre d'agressions sur nos ouvrages de la part des entreprises externes sachant que la Direction ne met pas les moyens nécessaires pour les faire diminuer.

CE QUE NOUS COMBATTONS

La Direction n'a rien voulu entendre concernant les critères métiers qualité/fourniture et OPEX/CAPEX (budget d'investissement et de fonctionnement) d'ERDF. Et ce, malgré nos propositions en la matière, car nous ne perdons pas de vue que l'intérressement est toujours mixte et se calcule à la clé de répartition de l'entreprise.

LES POINTS D'ACCORD

Enfin, nous sommes malgré tout restés en phase avec la Direction concernant 2 critères communs :

- Prévention Sécurité Teras (taux d'exploitation rapide des accidents en service) qui est égale au nombre d'accidents en service exploités en moins de 10 jours ouvrables divisé par le nombre total d'accidents en service.
- Innovation (nombre d'auteurs de fiches innovation).

Ces 2 critères, au vu des chiffres à fin mai, paraissent, en effet, atteignables.

Ainsi, après une suspension de séance, les Directions d'ERDF et de GrDF ont accepté nos propositions. Cet avenant sera présenté à la signature dès la fin de séance des Comité Central d'Entreprise d'ERDF et de GrDF le 20 juin 2013.